

La commune de Mûrs-Erigné organise un service municipal mettant à la disposition des adhérents une ludothèque.

Cette ludothèque est un espace de **vie sociale et culturelle** où se pratiquent à la fois le **jeu libre, le prêt de jeux et jouets et des animations ludiques.**

Sa structuration autour des jeux et des jouets permet d'**accueillir des personnes de tout âge.**

La gestion administrative et financière est assurée par le gestionnaire VYV3 Pays de La Loire – Pôle Accompagnement & Soins.

Horaires d'ouverture

MARDI 16h-18h

MERCREDI 9h30-12h 14h-18h

SAMEDI (2 fois par mois*) 9h30-12h

*Planning des ouvertures le samedi :
7 et 21 septembre / 5 et 19 octobre / 9 et 23 novembre / 7 et 21 décembre / 11 et 25 janvier / 1er et 22 février / 8 et 22 mars / 5 et 26 avril / 10 et 24 mai / 14 et 28 juin

VACANCES SCOLAIRES : Horaires d'ouverture habituels + JEUDI 9h30-12h.

pour les semaines du 28 octobre au 3 novembre / du 17 au 23 février / du 14 au 20 avril.

NB : Fermeture sur les autres semaines de vacances scolaires.

ACCUEIL 0-3 ans le 1er mardi de chaque mois de 9H30 à 11H30 de septembre à juillet.

SOIRÉE JEUX 18h à 21h chaque MARDI avant les petites vacances scolaires.

Livret d'accueil des adhérents 2024-2025



Colin Maillard
LUDOTHÈQUE

11 rue des Alouettes - 49610 Mûrs-Erigné
ludo-colinmaillard-pdl@vyv3.fr
06.49.74.15.94

Établissement géré par

vyv

Pays de la Loire



Colin Maillard

LUDOTHÈQUE



GRUPE **vyv**

L'inscription

Les documents pour s'inscrire

L'accès à la Ludothèque doit obligatoirement donner lieu à une inscription préalable.

L'adhésion est effective après présentation :

- D'une pièce d'identité
- D'un justificatif de domicile (tout changement de domicile doit être signalé)
- De l'agrément pour les assistants maternels.
- D'un moyen de paiement en chèque ou espèce (la ludothèque ne possède pas de TPE)

Tarifs (pour une année)

Adhésion familiale :

Communes (Mûrs & Soulaines) : 18 €

Hors communes : 35 €

Adhésions assistantes maternelles

Communes (Mûrs & Soulaines) : 15 €

Autres communes : 21 €

Prêt de jeux et jouets :

Communes : 1 €/ jeu emprunté

Hors communes : 1 € 50 / jeu emprunté



Règle du jeu

1. Jeu sur place

- Tout enfant de moins de 10 ans doit être accompagné d'un adulte.
- Les mineurs sont sous la responsabilité de l'adulte référent ayant signé leur fiche d'inscription.
- Le temps de jeu sur place doit être adapté selon l'âge et les possibilités de l'enfant.
- Pour une bonne utilisation de l'espace ludique, il est demandé aux utilisateurs d'être vigilants au rangement des jeux et des jouets, en vérifiant leur composition.
- Certains jeux sur place sont destinés à rester à la ludothèque.
- Il est interdit de manger, de boire et de fumer à la ludothèque.
- Des photos de dos ou avec le visage flouté peuvent être prises par l'équipe de la ludothèque. Ces images seront diffusées dans le Magazine Colin Maillard (envoyé aux adhérents tous les mois et proposé en format papier à la ludothèque) ou sur le site de la Mairie de Mûrs Érigne.

La fiche d'inscription, signée par l'adulte responsable atteste que la « règle du jeu » est acceptée par tous les membres inscrits.



2. Emprunt et retour de jeu

Chaque adhésion permet d'emprunter 4 jeux maximum pour une période de 4 semaines. Il est possible d'emprunter des jeux surdimensionnés pour une semaine (tarifs différents).

Emprunt :

- L'emprunteur doit s'assurer que les jeux choisis sont complets et en bon état et faire enregistrer les jeux auprès de la ludothécaire. Si aucune remarque n'est faite, le jeu est considéré comme complet et en bon état.
- La Ludothèque n'est en aucun cas responsable des conséquences dommageables pouvant résulter de l'usage de jeux prêtés. Les piles sont à la charge des adhérents.

Retour :

- Les jeux doivent être rendus pièces rangées dans les sachets, complets et propres.
- Il est indispensable de vérifier leur contenu avant leur retour à la ludothèque.
- Toute détérioration devra être signalée. Aucune réparation ne doit être effectuée sur les jeux par les emprunteurs.
- Tous les jeux sont vérifiés à la réception par l'équipe de la ludothèque.

 Au-delà de 3 semaines de retard, tout retard équivaut à un nouveau prêt.

 En cas de perte ou de détérioration de pièces ou contenant, le prêt est reconduit jusqu'au retour du jeu complet et en bon état.